

COMMUNE DE MOSNAC : REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du mardi 10 avril 2017 à 20 h 30.

Présents : Guy DEWEVRE, Serge PUAUD, Daniel MERCERON, Liliane BOETTI, Jacqueline CHARLET, Éric MONTIGAUD, Virginie PAILLETTE RIVIERE, Guilaine RENAUD GRETEAU, Hervé ROBERT.

Excusé : Frédéric PERROTIN

ORDRE DU JOUR

→ Signatures des bordereaux de présence.

Préambule : Intervention de Jean-Louis LEVEQUE, Maire de Châteauneuf sur Charente, sur la problématique liée à la diminution du nombre de médecins dans Châteauneuf et sa région.
Evocation du projet de maison médicalisée place du Champ de Foire.

→ Approbation du compte de gestion du trésorier

Le budget du percepteur et de la mairie sont identiques. (sortie du maire et vote présidé par Dany MERCERON dû au privilège de l'âge).

Le compte de gestion du trésorier est approuvé à l'unanimité

→ Vote du budget

Compte administratif commune 2016 : **adopté à l'unanimité**

Vote des taux d'imposition : **adopté à l'unanimité**

(Demande d'explications supplémentaires au trésorier concernant le nivellement des taux)

Vote des subventions : **adopté à l'unanimité**

Budget primitif commune 2017 : **adopté à l'unanimité**

Compte administratif CCAS 2016 : **adopté à l'unanimité**

Budget primitif CCAS 2017 : **adopté à l'unanimité**

(Prévision d'une réunion en 2017 afin de voir l'utilité ou non du CCAS pour l'année suivante)

L'ensemble du budget est approuvé à l'unanimité

→ Désignation d'un délégué à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

La désignation de Guy DEWEVRE en qualité de délégué à la CLECT est approuvée à l'unanimité.

→ Questions diverses

Problème local sur route départementale (carrefour Rebeix et arrêt de bus)

Un marquage de peinture jaune est prévu au sol, même si route départementale, vu la dangerosité et pour la sécurité des enfants et riverains.

Il sera réalisé par les services techniques de Châteauneuf et de Mosnac.

Surpresseur d'eau : problème de buses sur cailloux

Il n'est pas recommandé de mettre des buses à cet endroit car l'eau des fossés peut provoquer une inondation s'il y a des buses ; par contre les fossés étant très caillouteux, il serait mieux que l'eau s'écoule directement sans apport et sans risque d'inondation.

Atelier communal : discussion concernant le futur emplacement de l'atelier communal (prévisionnel d'un fond afin de prévoir sa réalisation). Il n'est plus possible de laisser les engins chez Mr Rivière (défaut d'assurance). Il sera demandé à David SEGUIN son avis. Voir pour la constitution d'une équipe.

→ Réunion avec architecte Mme BUA : mercredi 12 avril 2017

CLOTURE DE SEANCE A 23h10